

Sailly-Labourse



République Française
Département Pas de Calais
Commune de SAILLY-LABOURSE

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 10 Avril 2024

L'an 2024, le 10 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENNEBELLE Dominique Maire

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, M. GAUTIER Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BACRO Marie-Françoise, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio, Mme BEDU Marcelle, M. LECOCQ Olivier, Mme BARISELLE Vanessa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BELLAMY-FERAND Patrick à M. GIACALONE Alfio, Mme BRAHIM Myriam à Mme KUBINOWSKI Sylvie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Procuration : 2

Date de la convocation : Mercredi 3 avril 2024

Date d'affichage : 03/04/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune
le : 11/04/2024

et publication ou notification
du : 11 Avril 2024

A été nommé(e) secrétaire : M. TOROK Gilbert

1) Compte Rendu Réunion du Conseil Municipal du 15 Janvier 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Janvier 2024.

2) Compte Financier unique 2023

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte financier unique 2023.

3) Affectation du Résultat 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

200 000.00 € au compte 1068 (recette d'investissement)

543 559.15 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

4) Subventions 2024

Rapporteur : M Christian DELRUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
Association Tennis de Table	900
Association Souvenirs d'Antan	400
Association les Archers Sailygeois	550
Association la Boule Sailygeoises	700
Harmonie Municipale	2 800
DDEN	100
Association Saily- Dancing	2 700
Club Détente et Loisirs	850
Association des Donneurs de Sang	500
Amicale des décorés du Travail	600
Amicale Saily Rando-run	500
Saily en Fêtes	5 000
Coopérative scolaire école élémentaire	948
Coopérative scolaire école maternelle	598.20
Amicale Sportive	5 000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500

CCAS Saily-Labourse

Cette subvention est inscrite à l'article 657362 « CCAS » 11 000

*Monsieur le Maire prend la parole « on a reçu le dossier de l'Amicale Sportive il y a 15 jours après la date de dépôt, aujourd'hui je vous demande si vous acceptez que le dossier demande de subvention soit mis à l'ordre du jour »
L'assemblée vote à l'unanimité une subvention de 5000 euros.*

5) Taux d'imposition 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux suivants :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	50.09 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	75.26 %
Taux de TAXE d'HABITATION	16.97 %

6) Investissements 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant total des investissements 2024 qui s'élève à :
2 208 532.45 €.

7) Budget Primitif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif comme suit :

Section de Fonctionnement 2 666 126.15 €
Section d'Investissement 2 340 532.45 €

8) Tarifs 2024 pour les colonies et le CLSH Vacances d'été

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du séjour à **325 euros par enfant pour les colonies 2024.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe comme suit les tarifs 2024 pour le CLSH des vacances d'été.

Personnes habitants la Commune	Personnes extérieures à la Commune
15 €/jour/enfant	40 €/jour/enfant

9) Tarifs 2024 pour le Raid Ados

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adhésion au projet Raid ADOS du 05 au 09 Août 2024 et fixe le tarif pour les enfants de la commune à **40 euros par jour.**

Monsieur Alfio GIACALONE : « il y a un hébergement ? »

Madame Sylvie KUBINOWSKI : « oui des tentes, c'est un campement »

10) Tarifs Centre de loisirs sans hébergement organisé par le SIVOM de la Communauté du Béthunois

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des participations des familles pour les petites vacances et les mercredis comme suit **à compter du 01 Septembre 2024:**

PETITES VACANCES

Personnes habitant la Commune	Personnes extérieures à la Commune
15 €/jour/enfant	40 €/jour/enfant

MERCREDIS

a) Journée

Personnes habitant la Commune	Personnes extérieures à la Commune
15 €/jour/enfant	30 €/jour/enfant

b) Demi-Journée

Personnes habitant la Commune	Personnes extérieures à la Commune
12 €/jour/enfant AVEC REPAS	22 €/jour/enfant AVEC REPAS
10 €/jour/enfant SANS REPAS	17 €/jour/enfant SANS REPAS

11) Tarifs Ecole de Musique à compter du 1er Septembre 2024

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs **à compter du 01 Septembre 2024 :**

Cours	Tarif par an et par personne pour les Sailygeois	Tarif par an et par personne pour les extérieurs
Etude Solfège seul	40 euros	50 euros
Etude Instrument seul	55 euros	65 euros
Etude Solfège et instrument	85 euros	100 euros
Chant Choral	35 euros	45 euros

12) Tarifs Ecole de Peinture et école de dessin - Modification des heures de cours

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs de l'école de peinture et l'école de dessin **à compter du 1^{er} septembre 2024 :**

ECOLE DE PEINTURE:

Heure de cours par semaine	Tarif pour les Sailygeois	Tarif pour les extérieurs
2 h30	80 euros	120 euros

ECOLE DE DESSIN :

Age	Heure de cours	Tarif pour les Sailygeois	Tarif pour les extérieurs
6 – 8 ans	1 h	40 euros	50 euros
9-11 ans	1 h 30	60 euros	70 euros
+ 12 ans	2 h	80 euros	90 euros

13) Remboursement Colonie d'hiver

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rembourser la somme de 150 euros (prix de la colonie d'hiver) Monsieur Fabien LEBLOND car son enfant Maxence a été malade et n'a pas pu participer à la colonie d'hiver à la Chapelle d'Abondance du 1^{er} au 8 Mars 2024.

14) Remboursement Centre de Loisirs

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rembourser la somme de 28 euros à Monsieur OUALI car son enfant Hedi a été malade du 02/01/2024 au 05/01/2024 et n'a pas pu fréquenter le Centre de Loisirs pendant cette période

15) Création de 3 emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de créer, à compter du 1er juillet 2024, 3 emplois non permanents sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service sera de 20 heures par agent.

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « quelle est le montant la rémunération »

Le Directeur Général des Services : « c'est le 1^{er} Echelon d'Agent technique »

Sylvie KUBINOWSKI : « la valeur du SMIC »

Monsieur Alexandre DAVIGNY : « et les 3 contrats, ce sont pour les espaces verts »

Sylvie KUBINOWSKI : « Oui les espaces verts, les techniques, les peintures... »

16) Modification du Tableau des effectifs

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de Poste	Création de postes	Date d'effet
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	01/05/2024
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	01/05/2024

17) Désaffectation et Déclassement d'une partie du domaine public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de la bande de terrain de 108 m2 située en domaine public communal aux 39 b - 29b - 27b - 25b - 23b - 15b - 13b - 11b - 1b - 3b - 4b - 2b et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Monsieur GIACALONE Alfio : « Les voiries appartiennent à la SIA ou à la Commune »

Monsieur le Maire : « les voiries nous appartiennent ».

18) Echange de terrains SIA - Résidence les Mimosas

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'échange sans soulte de la partie de l'ancien domaine public communal en nature de bâti (39 b - 29b - 27b - 25b - 23b - 15b - 13b - 11b - 1b - 3b - 4b - 2b) pour 108 m2 d'après arpentage contre la partie de la parcelle cadastrée AI 333p en nature de trottoir pour 37m2 d'après arpentage, la partie de la parcelle cadastrée section AI 458p en nature d'un poste transformateur pour 35 m2 d'après arpentage et la partie de la parcelle cadastrée section AI 458p et AI 333p en nature d'espaces verts pour 868m2 d'après arpentage.

Tous frais à la charge de la Société SIA Habitat.

- et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

19) Adhésion à la stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal Programme triennal - Conseil en Energie Partagé (CEP).

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** le projet d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et autorise la signature de la convention d'adhésion à la stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal pour une durée de 3 ans ;
- **Valide** la stratégie de rénovation du patrimoine de la commune permettant d'atteindre une réduction de 50% des consommations d'énergie finale au plus tard à l'horizon 2038 par rapport à 2017, selon les propositions apportées dans l'état des lieux joint
- **Autorise** la Communauté d'Agglomération à réaliser si nécessaire et souhaité par la commune le(s) audit(s) énergétique(s) par l'intermédiaire du ou des prestataires retenus ;
- **Accepte** comme critère d'éligibilité les niveaux de performance énergétique exigé dans le cadre du fond de concours.

20) Motion contre les fermetures de classes annoncées dans les écoles maternelles et élémentaires au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

REFUSE les fermetures de classes prévues à aujourd'hui pour la rentrée 2024, estimant que toute décision unilatérale des services académiques va à rencontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles ainsi que du dévouement de la communauté éducative.

DEMANDE à Madame la ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse ainsi qu'à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de réétudier le projet de carte scolaire 2024 afin de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves.

21) Récupération des Eaux Pluviales - Demande de subvention auprès de la CABBALR au titre du fonds de concours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de solliciter l'aide financière de la CABBALR au titre de fonds de concours pour un montant de 4 218.19 € concernant le projet d'installation d'une cuve à proximité de la cantine scolaire afin de récupérer les eaux pluviales pour un montant estimé à 8 436.37 € HT correspondant au devis COLAS.

22) Remboursement réservation salle de l'Aubette

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à Madame Christine BIENCOURT la somme de 120 € car l'intéressé est contrainte d'annuler la réservation de la salle de l'Aubette pour raison de santé.

23) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- 1) La Commune établit un contrat avec RECORD PORTES AUTOMATIQUES pour la maintenance des portes automatiques du centre culturel pour un montant de 267.60 € TTC durée 1 an révisable chaque année.
- 2) La Commune établit un contre de maintenance avec CENTAURE SYSTEM pour le journal d'affichage montant 2 242.20 € TTC pour une durée d'un an.
- 3) La Commune signe un avenant pour la régularisation venant modifier les conditions particulières

flotte automobile. La cotisation annuelle 2024 s'élève à 2 133.13 € TTC.

- 4) La Commune établit un contrat avec APAVE pour la vérification des installations thermiques, fluides, électriques, incendie dans les bâtiments communaux, équipement sportifs et aire de jeux pour une durée de 3 ans. Le montant total des prestations s'élève à 2 926.20 €
- 5) La Commune versera la somme de 800 euros à la Société FREE MOBILE correspondant aux frais d'honoraires d'Avocats.
- 6) La Commune relance une nouvelle procédure pour le LOT 3 Couverture concernant l'aménagement d'un sanitaire primaire et extension de la restauration collective. Le LOT 3 a été déclaré infructueux car absence d'offre pour le LOT Couverture.
- 7) La Commune établit un contrat avec la Poste pour un montant de 2 177.10 € TTC concernant la collecte et la remise.
- 8) La Commune établit un contrat de maintenance avec la Société Château d'eau pour la fontaine à eau à l'école Georges Brassens. La durée du contrat est de 1 an pour un montant de 32.50 €/mois HT.
- 9) La Commune confie la gestion de la téléphonie à NETEASE pour un montant mensuel de 155.00 € HT.
- 10) La Commune s'abonne à la Fibre ORANGE par l'intermédiaire de la société NETEASE pour un montant mensuel de 75.00 € HT.
- 11) La Commune établit un contrat de location avec LEASECOM pour un serveur border contrôler pour un montant de 600.00 € HT par trimestre. La durée du contrat est de 60 mois.

Séance levée à 19 H 15

Secrétaire de Séance
M TOROK Gilbert

En mairie, le 17/04/2024
Le Maire,
Dominique HENNEBELLE.



